

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 15 décembre 2025**  
~~~~~

BUDGET ANNEXE EAU (AEP)
DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2025

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 15 décembre 2025 à 17h00 en Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 2 décembre 2025.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, Mme Nicole MORERE, M. Ronny PONCE, M. Pierre AMALOU, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCE, M. Jean-Claude CROS, Mme Josette CUTANDA, Mme Véronique NEIL, Mme Martine BONNET, M. Robert SIEGEL, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, Mme Roxane MARC, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, M. Philippe LASSALVY, M. Marcel CHRISTOL, M. Christian VILOING, M. Thibaut BARRAL, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO - M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

M. Philippe SALASC à Mme Nicole MORERE, Mme Francine DEHAIL à M. Philippe LASSALVY, M. Jean-Pierre PUGENS à M. Jean-Pierre BERTOLINI, M. Anthony GARCIA à M. Jean-Claude CROS, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, M. Henry MARTINEZ à Mme Roxane MARC, Mme Christine SANCHEZ à M. Yannick VERNIERES, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN, Mme Valérie BOUYSSOU à Mme Véronique NEIL, M. Claude CARCELLER à M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel JAUDON à M. José MARTINEZ.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Stéphane SIMON, M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marcel CHRISTOL	Présents : 32	Votants : 43	Pour : 43 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
---	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU le Code général des collectivités territoriales, en particulier ses articles L1612-11, L2313-1, L5211-36, R.5211-13 ;

VU la délibération n° 3682 du 16 décembre 2024 adoptant le budget primitif 2025 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3844 du 16 juin 2025 adoptant le budget supplémentaire 2025 du budget annexe eau potable ;

VU la délibération n° 3892 du 22 septembre 2025 adoptant la décision modificative n°1 du budget annexe eau potable 2025 ;

VU l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de modifier les crédits prévus au budget annexe eau potable 2025 de la section d'exploitation et d'investissement,

CONSIDERANT qu'il est proposé à l'Assemblée d'approuver les modifications de crédits aux chapitres suivants à l'intérieur de la section d'exploitation et d'investissement :

SECTION D'EXPLOITATION

Dépenses :

- Chapitre 11 « charges courantes d'exploitations » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 611 d'un montant de 6.724 € pour le paiement des prestations de services.

Recettes :

- Chapitre 042 « Opérations d'ordre de transfert » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 777 d'un montant de 6.724 € pour assurer l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses :

- Chapitre 040 « Opérations patrimoniales » : il est proposé d'augmenter les crédits en dépenses sur l'article 13911 d'un montant de 6.724 € pour assurer l'amortissement des subventions d'investissement reçues.

Recettes :

- Chapitre 13 « Subventions d'investissement » : il est proposé d'augmenter les crédits en recettes sur l'article 1311 d'un montant de 6.724 € pour assurer l'équilibre de la section.

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver la décision modificative n°2/2025 ci-annexée avec une augmentation de crédits de la section d'investissement et de fonctionnement de + 6.724 €.

Transmission au Représentant de l'État N° 3983

Publication le 16/12/2025

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 16/12/2025

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20251215-24265-BF-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marcel CHRISTOL

RAPPORT		COMPÉTENCE	
Rapporteur :			
BUDGET ANNEXE AEP			
DECISION MODIFICATIVE N°2/2025			
Désignation	Dépenses	Recettes	
SECTION D'EXPLOITATION			
011 – 611 « charges à caractère général – prestations de service »	+ 6.724 €		
042 - 777 « Opérations d'ordre – quote-part de subventions reprise»		+ 6.724 €	
TOTAUX	6.724 €	6.724 €	
SECTION D'INVESTISSEMENT			
041 – 139111 « Opérations d'ordre – amortissement des subventions »	+ 6.724 €		
13 - 13111 « Subventions d'investissements »		+ 6.724 €	
TOTAUX	6.724 €	6.724 €	